



Pour la troisième année consécutive, la commune de Margueron invite tous ses concitoyens, des plus jeunes aux plus anciens, sans oublier les nouveaux habitants, au repas citoyen qui aura lieu **Dimanche 2 JUILLET 2023 à midi**. Venez partager avec nous un bon repas que le cuisinier de notre école préparera avec tout le soin nécessaire afin de nous régaler. Le repas aura lieu en plein air, à l'arrière du centre de vacances ou dans la salle des fêtes si le beau temps n'est pas de la partie. Pensez à amener vos couverts (assiette, cuillère, couteau, fourchette, verre).

Il est impératif de réserver votre place auprès du secrétariat de la mairie avant le 20 Juin 2022.

Les travaux du millésime 2023.

Le conseil municipal a décidé, pour cette nouvelle année, de continuer sur la même lancée que les précédentes, en réalisant de nombreux travaux, que ce soit sur les bâtiments municipaux ou sur la voirie. Après avoir découvert la "nouvelle" salle Jean Brunet avec sa rénovation avantageuse, vous avez probablement déjà remarqué qu'un nouveau parking a vu le jour en face de la salle Jean Brunet. Ce parking permettra d'accueillir 17 voitures sans que la circulation « route de l'église Saint Martin » soit pénalisée. Des marquages au sol vont bientôt être réalisés et des arbres seront plantés sur le bord du parking du côté "route de l'église Saint Martin".

La table de pique-nique a été déplacée dans l'herbe au bout de ce nouveau parking. D'ici l'été, le parking accolé à la salle Jean Brunet devrait être refait avec de nouveaux marquages au sol afin d'en simplifier le stationnement. La rénovation de certains tronçons de route va être réalisée, tels que "route de fondefière" et "route de raffiaud". Les autres voies de la commune ne seront pas oubliées avec diverses retouches.

Avec un délai sans cesse repoussé, les panneaux de rue tant attendus devraient être disponibles le 19 Juin à la mairie.

Une visite rapide du "nouveau" cimetière vous permettra de découvrir la réfection du columbarium avec l'ajout de nouvelles cases disponibles ainsi que l'allée stabilisée qui sera plus sécurisante pour nos aînés et les personnes à mobilité réduite.

Depuis quelques semaines, vous avez peut-être remarqué, ici et là, des piquets plantés sur les bords des routes départementales 708 et 235. Ce sont les emplacements des "feux récompenses" qui vont prochainement être mis en place, avec la participation financière de l'Etat par le biais de la DETR, du département de la Gironde et de la commune.



Remerciement

Gérard, Noëlle, Séverine et Charlotte BOUDOU remercient toutes les personnes présentes lors de la cérémonie de leur fils Patrice qui a eu lieu à l'église de Margueron le 28 Janvier 2023.



Incendie en Gironde.

Rappelez-vous, ça a commencé le Mardi 12 Juillet par une voiture qui prend accidentellement feu. Jusqu'à 3 000 pompiers ont été mobilisés au plus fort de la crise, dont 1 800 pompiers girondins. Des renforts venus de 60 départements et de l'outre-mer, mais aussi de Suisse, Grèce, Allemagne, Autriche, Italie, Pologne et Roumanie. Jusqu'à 10 avions bombardiers d'eau ont travaillé simultanément sur

les zones incendiées. (2 Canadiens, 6 avions, 2 hélicoptères et 1 drone REAPER).

Sans penser à mal, on allume un petit feu chez soi pour éliminer l'herbe de la tonte et les quelques branches que l'on vient de couper "c'est sans risque puisqu'on surveille", et un mauvais coup de vent au mauvais moment, une flammèche qui va bien plus loin qu'on ne l'aurait imaginé ... c'est le début d'un incendie. Combien de maisons détruites, de pompiers blessés, de vies détruites pour finalement quelques branches d'arbres et de l'herbe de tonte .

Cette année encore, l'été risque d'être très chaud et sec. Le risque d'incendie sera encore plus élevé que l'année dernière. Comme tous les ans, nous vous rappelons qu'en Gironde et de fait à Margueron, il est **strictement interdit de faire du feu** quelle que soit la période de l'année. La préfecture nous informe d'une tolérance zéro à l'égard de ceux qui ne respecteront pas cette interdiction de brulage. Pour le bien de tous, nous vous demandons d'être respectueux de cette décision préfectorale et d'envisager les risques encourus si vous avez malgré tout l'intention de passer outre notre demande.



En Gironde, l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 fixe certaines règles relatives aux bruits de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse, perceuse, raboteuse, ... ne peuvent être exécutés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Margueron s'anime - Randonnée pédestre

Le dimanche 23 avril 2023, Margueron s'anime a organisé sa traditionnelle randonnée pédestre. Cette année, le départ des 3 circuits (7, 14 et 19 km) se donnait au Château Pierrail dont les propriétaires nous avaient généreusement ouvert les portes du domaine. Malgré des prévisions météo peu encourageantes, 87 marcheurs ont sillonné les campagnes et les bois de Margueron, Ligueux, Monestier et Loubes-Bernac. Les plus matinaux ont réussi à boucler leur parcours au sec,

mais les quelques derniers à arriver ont par contre essuyé une bonne averse, apparemment pourtant sans que cela ne semble entamer leur moral !

L'apéritif fut l'occasion de déguster le vin blanc sec élaboré par nos hôtes du jour, la famille Demonchaux. Pour le repas, l'Association avait préparé une assiette froide, suivie de fromage et d'un dessert.

La pluie ayant laissé la place au soleil, la centaine de convives repus ont alors pu visiter le chai et recevoir toutes les explications sur la fabrication du vin.

Encore une belle réussite pour Margueron s'anime. Merci à tous les bénévoles sans qui ces manifestations ne seraient pas possibles ; merci à tous les participants sans qui ces animations n'auraient aucun sens ! Et merci à la famille Demonchaux pour leur accueil chaleureux.

Le Président et son équipe

Contacts :

Mairie : : 05 57 41 23 00
Patrick FESTAL (Maire) : 06 82 24 57 32
Pierre VILLATE (1er adjoint) : 06 25 17 70 78
Hélène BESSE (2ième adjoint) : 06 29 42 35 47
Jacques CAMBECEDES (3ième adjoint) : 07 83 49 77 55

Recevez les informations de notre commune en temps réel (coupure d'eau, coupure d'électricité, travaux routier, avis de décès, ...) en installant l'application **Panneaupocket** sur votre smartphone.

📌 Suivez notre actualité sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/margueron33>

